

Bécot R.⁶¹⁷ – Interroger la production de l'oubli autour des mouvements sociaux et écologistes⁶¹⁸

Depuis le contre-sommet de Copenhague, les discours portant sur la possibilité d'une "écologie ouvrière" se sont multipliés et occasionnent l'évolution de pratiques militantes⁶¹⁹. Pourtant, malgré la relative diffusion des recherches sur un "environnementalisme des pauvres"⁶²⁰, une "écologie ouvrière" semble difficile à penser autrement que sous l'angle d'un défi radicalement nouveau. Ce postulat implicite mérite d'être interrogé, dans la mesure où un décalage profond existe entre les témoignages repérables dans les archives syndicales et les discours contemporains. D'un côté, les sources syndicales témoignent d'une pluralité de préoccupations environnementales dès l'après-guerre, ainsi que d'un foisonnement de mobilisations socio-environnementales qui donnèrent lieu à une critique radicale des retombées environnementales des dynamiques capitalistes de production et de consommation (en particulier au cours des années 1968). De l'autre côté, les discours aujourd'hui dominants sur le mouvement syndical - incluant les discours de nombreux syndicalistes - affirment que ce mouvement rencontrerait pour la première fois la question environnementale au cours des dernières années.

Ce décalage produit des effets profonds sur les mouvements sociaux contemporains, ainsi que sur la production des pensées critiques. D'une part, il alimente le traitement des actions environnementales du mouvement syndical sur le mode de l'exception. Ainsi, la mobilisation de la CFDT contre le nucléaire ou les "dégâts du progrès" apparaissent comme une parenthèse temporaire, sans passé ni futur. La compréhension de ces mobilisations se trouve ainsi obstruée. D'autre part, cette approche contribue à entretenir l'idée selon laquelle « l'écologie politique n'a pas produit son Marx », parce qu'elle ne serait pas parvenue à rendre ses « pensées politiquement opérantes, c'est-à-dire (...) qu'elles s'incarnent dans des mouvements sociaux et politiques réels⁶²¹ ». Or, repérer les dimensions environnementales à l'oeuvre dans des mouvements sociaux dits "classiques" pourrait permettre de nuancer cette affirmation. Ainsi, le mouvement syndical a ponctuellement porté une pensée politique de l'environnement, qui s'est incarné dans des mouvements réels. Enfin, cette approche conduit surtout à renforcer l'effet du présentisme au sein des mouvements sociaux⁶²², les syndicalistes puisant peu à peu leur références

dans un présent perpétuellement renouvelé - sans interroger leur passé en matière environnementale pour mieux penser leur intervention présente.

Ce refus d'interroger leur propre histoire conduit ainsi les syndicalistes à affirmer péremptoirement que « les syndicats en Europe se penchent sur les questions environnementales depuis longtemps déjà⁶²³ », sans plus d'examen historique. Une fois ce principe affirmé, les syndicalistes tendent en effet à se rallier aux notions et normes environnementales définies à l'échelle étatique ou internationale, tout en reconnaissant le « caractère très général (...) [et] "fourre-tout"⁶²⁴ » de la notion de développement durable.

Au cours des dernières années, plusieurs publications ont contribué à déconstruire les mécanismes de "l'économie verte" ou du "capitalisme vert"⁶²⁵. En analysant les dispositifs internationaux qui visent à normaliser les dynamiques capitalistes de production et de consommation, ces travaux apparaissent comme autant de points d'appuis pour réarticuler enjeux sociaux et environnementaux. Pourtant, tout en dressant la généalogie de cette "économie verte", ils ne permettent pas d'identifier les causes d'un oubli des mobilisations socio-environnementales des années 1968. En interrogeant les causes de l'oubli des mobilisations socio-environnementales, il s'agit aussi d'éclairer les facteurs qui contribuent encore aujourd'hui à la fragmentation des mouvements sociaux. Après avoir identifié les facteurs du déclin des mobilisations environnementales à l'issue des années 1968, nous montrerons comment ce passé méconnu est pensé aujourd'hui par les anciens acteurs de ces mobilisations. Enfin, en nous appuyant sur la percée actuelle de références à des mobilisations passées, nous suggérerons quelques pistes pour rompre l'oubli entourant ces mobilisations.

Les mobilisations socio-environnementales et leur déclin, "années 1968"

Au cours des décennies 1960 et 1970 se déroulent des mobilisations liant étroitement enjeux sociaux et environnementaux. Pour une part, elles s'inscrivent dans la continuité d'initiatives syndicales anciennes (santé au travail, usage des "ressources naturelles", etc.). Une autre part correspond à des convergences avec de nouveaux acteurs militants, qui ne sont pas définis par leur appartenance au salariat. Ces convergences sont désormais partiellement connues et participent de la dynamique des « rencontres improbables » des années 1968⁶²⁶. Pour le mouvement syndical, nous définirons les "années 68" comme la période qui débute au cours de la phase d'invention de la CFDT (1964)⁶²⁷, en ravivant une critique de l'urbanisme et des pollutions industrielles, partiellement héritée des

⁶¹⁷ Doctorant en histoire, Centre Maurice Halbwachs (EHES) et ATER à l'Université Rennes II (renaudbecot@gmail.com). Mes recherches portent sur la construction des préoccupations environnementales dans les organisations syndicales (principalement CFTC-CFDT et CGT) au cours du second vingtième siècle.

⁶¹⁸ Ce texte constitue uniquement une introduction à la communication présentée. Il correspond à la première partie de la communication, qui vise à fournir les principales références utiles pour alimenter la discussion.

⁶¹⁹ Voir par exemple CHAPELLE Sophie, « Ces ouvriers qui misent sur l'écologie pour préserver leur industrie », *Basta Mag*, 4 avril 2012.

⁶²⁰ MARTINEZ-ALIER, *The Environmentalism of the Poor : A Study of Ecological Conflicts and Valuation*, Northampton, Edward Elgar Publisher, 2003.

⁶²¹ KEUCHEYAN Razmig, *Hémisphère gauche. Cartographie des nouvelles pensées critiques*, Paris, Zones/La Découverte, 2010, p. 308-309.

⁶²² Sur la notion de présentisme, nous renvoyons à HARTOG François, *Les régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003.

⁶²³ Confédération européenne des syndicats, *Syndicalisme européen et développement durable*, Bruxelles, ETUI-REHS, 2008, p.31.

⁶²⁴ *Ibidem*, p.37.

⁶²⁵ Nous renvoyons notamment à STEINBERG Ted, « Can Capitalism Save the Planet ? On the Origins of Green Liberalism », *Radical History Review*, n°107, Spring 2010, p.7-24 ; ATTAC, *La nature n'a pas de prix. Les méprises de l'économie verte*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2012 ; TANURO Daniel, *L'impossible capitalisme vert*, Paris, La Découverte, 2010.

⁶²⁶ Sur les "rencontres improbables" : VIGNA Xavier et ZANCARINI-FOURNEL Michelle, « Les rencontres improbables dans « les années 68 » », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1/2009 (n° 101), p. 163-177. Sur la périodisation des "années 68", voir ARTIERES Philippe, ZANCARINI-FOURNEL Michelle (dir.), *68 : Une histoire collective (1962-1981)*, Paris, La Découverte, 2008

personnalistes chrétiens. Cette phase se clôt en 1982, avec l'intégration d'anciens dirigeants cégétistes dans les agences de maîtrise de l'énergie, sur nomination gouvernementale. Au cours de cette quinzaine d'années, les archives syndicales (CFDT d'abord, mais aussi CGT) témoignent de convergences possibles entre militants syndicaux et écologistes, autour de trois registres que nous résumons brièvement.

En premier lieu, le registre le plus connu reste celui d'une critique des « dégâts du progrès⁶²⁸ ». Cette contestation prend pour cible les retombées sociales et environnementales de l'évolution des formes de travail. Par extension, cette approche intègre aussi la critique cégétiste du nucléaire ou certaines industries polluantes. Des alliances hétéroclites peuvent ainsi se tisser lors de campagnes, ainsi de celle de l'été 1977 au cours de laquelle des associations environnementalistes et la CFDT entretiennent une contestation du programme nucléaire. Bien que ce registre d'action reste aujourd'hui le plus connu, il s'agit du plus conflictuel à l'intérieur même du mouvement syndical. En effet, si certaines franges du mouvement syndical (CFDT et SNCS notamment) peuvent envisager des interventions communes avec des mouvements écologistes radicaux, ce sont aussi les critiques formulées par ces courants qui soulèvent une hostilité profonde des courants les plus scientifiques du mouvement syndical. Ainsi, les responsables cégétistes affirment parfois leur opposition profonde à la critique des sciences et techniques, telle que formulée par "Survivre et Vivre"⁶²⁹.

Le deuxième registre porte sur les luttes en faveur de la protection du « cadre de vie » des populations⁶³⁰. Ces mobilisations s'ancrent alors dans des quartiers et se situent souvent en réaction à une transformation urbanistique, ou à des nuisances sensibles. Ainsi, de nombreux habitants de la périphérie lyonnaise se mobilisent au cours de la décennie 1960 contre la traversée de leur quartier par une autoroute, d'autres contre l'impact sanitaire des pollutions des industries chimiques⁶³¹. Au cours de la décennie suivante, les habitants de Vaumeilh (Haute-Provence) comme ceux de Fougères (Ille-et-Vilaine) s'opposent à la construction d'aérodromes sur des terres agricoles. Dans ces mobilisations alliant des acteurs très hétéroclites, les syndicalistes peuvent fréquemment assumer une fonction équilibrant la structuration de la mobilisation⁶³². Bien que cégétistes comme cégétistes s'impliquent dans ces mobilisations, la CFDT invente une structure singulière : l'Union Interprofessionnelle de Base (UIB) remplace ainsi les anciennes Unions Locales (UL), en ouvrant leur intervention à l'échelle d'un quartier, incluant à la fois des salarié-e-s et des non-salarié-e-s. En refusant de fragmenter la vie des

salarié-e-s, dans et hors du travail, ces syndicalistes se trouvent donc moteurs pour tisser des solutions acceptables par toutes les parties. Cette position les conduit à ne jamais résoudre définitivement la tension entre l'emploi industriel et la vie des habitants, pour ou contre l'un de ses groupes. Ils dénie toute pertinence au clivage simpliste entre emploi et environnement. De là découle, pour eux, l'impératif de se situer dans une recherche constante d'un consensus entre salarié-e-s et habitant-e-s. De là aussi découle leur refus de définir une solution strictement pensée en fonction d'intérêts immédiats, ceux des salarié-e-s ou ceux des habitant-e-s, en proposant au contraire de penser les situations comme des problèmes insérés dans un système de production et de consommation plus vaste⁶³³.

C'est donc ici le troisième registre de l'intervention syndicale en matière environnementale, celui d'une critique plus large des dynamiques capitalistes de production et de consommation comme étant foncièrement anti-écologiques⁶³⁴. Ce clivage se manifeste en particulier dans les institutions tripartites nationales ou internationales. Au cours de la décennie 1970, les rapports portant sur la pollution industrielle font ainsi l'objet d'une vive contestation. En effet, ils s'inquiètent de ce que les mesures palliatives (en particulier les subventions accordées aux dispositifs de dépollution) risquent d'éclipser un débat sur la causalité ancrée dans les dynamiques mêmes de production. Pour eux, il convient donc de mettre en cause jusqu'aux formes juridiques qui ont permis la pérennisation de ces dynamiques de production, notamment en séparant l'intérieur et l'extérieur des lieux de production, c'est à dire en établissant des registres distincts pour le droit du travail et le droit environnemental.

En définitive, en creux de ces trois registres se trouve toujours un refus de fragmenter les enjeux environnementaux (notamment en séparant l'intérieur et l'extérieur du lieu de travail). Les syndicalistes proposent de voir une continuité entre ces espaces, qui se traduit notamment dans l'idée que les « fumées d'usines nauséabondes ne sont qu'un signe atténué des conditions de vie qui règnent à l'intérieur⁶³⁵ ». Cette approche nécessite ainsi de prendre à revers la naturalisation de la frontière entre l'intérieur et l'extérieur des lieux de production, qui se trouve notamment au fondement de la séparation entre le droit du travail et le droit portant sur les industries polluantes. La possibilité de porter cette contestation se trouve alors alimentée et renforcée par la dynamique des "rencontres improbables" des années 1968.

Ce sont pourtant ces deux dynamiques qui s'éteignent progressivement au cours des années suivantes, contribuant à tisser un voile d'oubli sur ces mobilisations socio-environnementales. En reprenant le fil des débats dans les institutions tripartites, on constate en effet que, dès le début des années 1970, les industriels affirment qu'une législation environnementale ne devrait être pensée qu'à l'échelle

⁶²⁸ CFDT, *Les dégâts du progrès*, Paris, Le Seuil, 1977

⁶²⁹ Voir la lettre du responsable environnement de la confédération CGT, en date du 6 novembre 1972. Archives fédérales CGT, fonds non coté Jean-Louis Moynet. Sur *Survivre et Vivre*, voir PESSIS Céline (dir.), *Survivre et Vivre. Critique de la science, naissance de l'écologie*, Montreuil, L'échappée, 2014.

⁶³⁰ Nous renvoyons par exemple à DURAND Michelle, HARFF Yvette, *La qualité de vie : mouvement écologique, mouvement ouvrier*, Paris, Mouton, 1977.

⁶³¹ Entre autres exemples : Archives municipales de Saint-Fons. Fonds CFDT, 8W06 (Action contre la pollution de Boussegui) ; Archives départementales du Rhône, Fonds UD CFDT, 68J58 (Logement à Bron).

⁶³² A Fougères, l'Union de Pays CFDT produit ainsi plusieurs rapports contestant l'aménagement touristique de la région au cours de ses congrès de la fin des années 1970.

⁶³³ Sur les UIB et la volonté de lier les intérêts des salarié-e-s et des habitant-e-s, je me permets de renvoyer à BECOT Renaud, "Les murs de l'usine et le dilemme syndical face à la pollution industrielle", CLERVAL Anne, FLEURY Antoine, REBOTIER Julien, WEBER Serge, *Espace et Rapport de Domination*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014 (à paraître).

⁶³⁴ Sur ce point, voir notamment les analyses de l'ancien responsable cégétiste KRUMNOW Frédo, *Croire*, Paris, éditions ouvrières, 1974 ; KRUMNOW Frédo, *CFDT au coeur*, Paris, Syros, 1976.

⁶³⁵ *La Vie ouvrière* (CGT), citée par DURAND Michelle, HARFF Yvette, *La qualité de vie : mouvement écologique, mouvement ouvrier*, Paris, Mouton, 1977, p.211

internationale – au nom d'une « saine concurrence économique ». Début 1972, un rapport du Conseil économique et social français (dont le rapporteur appartient au groupe des employeurs et se trouve contesté par les syndicalistes) renvoie la balle aux échéances liées à la conférence de Stockholm⁶³⁶. Lors de cette conférence de juin 1972, syndicalistes et industriels se retrouvent aussi dans la conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail, qui entend définir ses propres compétences environnementales. Ici se rejoue le conflit : d'un côté, le groupe des travailleurs souhaite définir une politique intervenant à la fois dans et hors des lieux de travail ; de l'autre, les industriels affirment que les compétences de l'OIT se limitent à l'espace de travail et que l'environnement ne recouvre que ce qui appartient à « l'environnement du travail »⁶³⁷.

Ce débat, à la fois sémantique et politique, se poursuit dans les conférences annuelles jusqu'en 1974. En juillet, un fonctionnaire du bureau d'hygiène de l'OIT rédige alors un document⁶³⁸, visant à distinguer les différents usages du terme « environnement ». Ce document pose les fondements d'un nouveau programme de l'OIT, visant à l'amélioration des conditions de travail et de « l'environnement du travail ». Rapidement, le terme est mis en équivalence avec la notion « d'humanisation du travail ». La nouveauté est ainsi ramenée dans des cadres juridiques déjà connus, puisque ce fonctionnaire conclut que l'action environnementale de l'OIT relève donc des « programmes opérationnels du service des Conditions de Travail et de Vie ». Cette évolution permet ainsi de lancer le programme structurant de cette institution internationale pour les années suivantes, le PIACT. Dans ce programme, toute référence au débat sur la séparation entre l'intérieur et l'extérieur des lieux de production est évacué – et aucun acteur audible ne s'opposera à cette approche.

Un débat sémantique au sein d'un programme genevois ne saurait simplement résumer l'évolution qui peut se jouer localement. Cette évolution reste néanmoins significative pour deux raisons. Premièrement, elle témoigne des tensions que peuvent rencontrer des militants dans certains conflits à l'issue de la décennie 1970. En contestant la présence d'une industrie chimique dans le VIII^e arrondissement lyonnais, des militants cédétistes relèvent ainsi l'impensé qui entoure cette séparation⁶³⁹. Deuxièmement, l'effacement progressif du débat sur cette séparation témoigne finalement de la pesanteur des dispositifs juridiques et institutionnels dans lesquels évoluent les acteurs.

L'affirmation d'une incompatibilité entre enjeux sociaux et environnementaux s'appuie sur l'idée que les périodes de récession économique engendreraient mécaniquement un désintérêt pour les questions environnementales. Or, pour le crépuscule des années 1968, ce lien ne peut ni être interprété comme une réaction mécanique, ni comme une réaction sur le mode d'un violent *backlash* ou d'une réaction conservatrice formellement pensée et organisée. Au contraire, il procède par une réactivation de dispositifs historiques profondément ancrés qui circonscrivent l'action des acteurs. Sans nécessiter une intense mobilisation des industriels ou des fonctionnaires

⁶³⁶ Archives nationales. 19920430/143, « Rendre compatible le développement accru de l'industrialisation et la lutte préventive contre la pollution de l'air, les nuisances et la destruction des sites naturels ».

⁶³⁷ Archives OIT. ILC-503-1-2. Resolution's committee of the ILC (1970).

⁶³⁸ Archives OIT. SH-99-5-1. Letter of E. Mastromatteo (SHB), 10th July 1974.

⁶³⁹ AD Rhône, 68J67. Réunion de l'UIB-VIII^e, 10 octobre 1979.

internationaux, ces deux groupes ne font que rappeler les contours des dispositifs préexistants et peuvent ainsi rétablir une forme de « subordination de l'ensemble des pratiques à une même intention objective, sorte d'orchestration sans chef d'orchestre, [qui] ne s'accomplit que par l'accord qui s'instaure comme en dehors des agents (...) entre ce que l'histoire a fait d'eux et ce que l'histoire leur demande de faire, accord qui peut s'exprimer dans le sentiment d'être bien "à leur place", de faire ce qu'ils ont à faire⁶⁴⁰ ».

Cette reclosion de la frontière des lieux de production constitue la première cause de l'oubli des mobilisations socio-environnementales menées par les organisations syndicales au cours des années 1960 et 1970. C'est donc sur ce moment qu'il conviendrait de nous attarder pour mieux en saisir l'ombre portée sur notre présent.

Dans une deuxième partie, cette communication explorera les récits des acteurs syndicaux sur leur propre passé en matière environnementale, en montrant comment opère l'oubli au cœur de ces récits. Cette partie s'appuiera sur des entretiens menés auprès de syndicalistes, ainsi que sur certains documents produits par les organisations syndicales actuelles.

La dernière partie de cette communication s'intéressera à la survivance de références aux mobilisations socio-environnementales passées. Au travers de ces références, il s'agira d'interroger la possibilité de forger des récits qui contribuent à la fois à conjurer l'oubli qui entoure ces mobilisations, tout en ouvrant aux mouvements sociaux de nouvelles perspectives de réflexion quant à leurs pratiques.

⁶⁴⁰ BOURDIEU Pierre, « Le mort saisit le vif », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°32, 1980, p.8.